

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 73 (1981)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Participer  
**Autor:** Clivaz, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386040>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Participer**

Tout le monde sait depuis longtemps qu'il n'y a pas de système politique idéal. Cela est dû avant tout à la complexité de la nature humaine. Mais on sait aussi que certaines formes de sociétés, imposées par la force de quelques-uns, sont incompatibles avec le respect des droits de l'homme. De telles formes sont malheureusement en vigueur, avec des nuances bien sûr, dans la majorité des pays, puisque, selon les estimations de spécialistes, on ne compterait guère plus de deux douzaines de régimes vraiment démocratiques dans le monde. Pourtant la démocratie semble bien être le moins mauvais des systèmes, selon la définition célèbre de Winston Churchill. C'est en tout cas celui qui, incontestablement, accorde le plus de droits et de libertés aux individus, et qui permet le mieux de les protéger contre les risques d'abus de la part de ceux qu'on a chargés d'exercer le pouvoir. Les citoyens et les citoyennes ont d'ailleurs la possibilité de choisir leurs gouvernants et donc aussi de se débarrasser des gens devenus indésirables aux postes qui leur ont été confiés.

La démocratie a toutefois aussi ses impératifs. Elle exige la participation de toutes les femmes et de tous les hommes à la vie de la communauté. Car le régime démocratique, c'est la loi du nombre; seuls ceux qui participent au jeu qu'il implique ont véritablement voix au chapitre. Et le chapitre est spécialement étendu dans un pays comme le nôtre, qui connaît les droits d'initiative et de référendum aux niveaux communal, cantonal et fédéral. Les Suisses se sont donc donnés les moyens de trancher eux-mêmes, directement, sans passer par une délégation de pouvoir, les questions essentielles qui se posent à la communauté. Les travailleurs et leurs organisations, pour leur part, ont toujours été partisans de l'extension la plus large possible des droits de chacun sur le plan politique. Ils ont livré des combats parfois très difficiles pour cela. Ils adoptent d'ailleurs, en principe, la même attitude dans le cadre de l'entreprise en revendiquant une participation aux décisions à tous les degrés. Les moyens d'intervention au niveau de l'Etat existent donc. Il importe de les utiliser judicieusement. L'Union syndicale suisse, dans son nouveau programme de travail confirme, précisément, sa volonté d'en faire usage lorsqu'elle dit:

«Les syndicats veulent atteindre leurs objectifs dans le respect de la légalité et de la démocratie. Dans la lutte qu'ils conduisent, ils usent de tous les moyens offerts par l'Etat démocratique – qu'ils aspirent d'ailleurs à rendre plus fort et qu'ils veulent plus soucieux du respect des principes qu'il affirme. L'évolution constante de la société appelle une évolution des structures sociales, économiques et politiques et de nouveaux ajustements. C'est pourquoi, dans notre Etat démocratique, les syndicats se veulent un moteur du progrès social et des réformes que la société appelle.»

Certes, tout n'est pas parfait, loin de là, dans le fonctionnement du système. Le mode de votation sur les initiatives, par exemple, devrait être amélioré, afin d'éviter notamment que la seule présentation d'un contre-projet suffise à provoquer l'échec d'une initiative populaire. Ce qui s'est produit beaucoup trop souvent jusqu'ici. Mais il est évident que le perfectionnement de la procédure à lui seul ne peut assurer le succès. Il doit absolument être accompagné d'une augmentation du nombre des votants, sans quoi toutes les mesures demeurent vaines.

Le but de cet article n'est pas d'analyser les raisons, plus ou moins profondes, de l'abstentionnisme, mais simplement de rappeler que la participation reste l'élément fondamental de la démocratie. C'est une vérité très ancienne, mais qui n'a rien perdu de sa valeur, puisqu'un homme d'Etat, Périclès, disait déjà quatre siècles avant Jésus-Christ: «Nous autres, Athéniens, nous considérons un homme qui ne s'intéresse pas aux affaires publiques, non point comme un citoyen paisible, mais comme un citoyen inutile.»

Les citoyens inutiles ne sont-ils pas trop nombreux dans ce pays?

Jean Clivaz